

ASSEMBLEE DES ADHERENTS DES YVELINES
Plaisir – 14 janvier 2017

Ordre du jour

1. Présentation de Gâtichanvre avec Delphin PALLU
2. Bilan année 2016
3. Projets 2017
4. Création de l'association MP des Yvelines – LOGO & statuts
5. Echanges

1. Entreprise Gâtichanvre (re)présentée par Delphin PALLU, technico-commercial

La filière chanvre du gâtinais, adossée au Parc Naturel Régional du Gâtinais, a son siège à 91720 Prunay-sur-Essonnes, gatichanvre@gatichanvre.fr, contact : d.pallu@gatichanvre.fr

Projet :

Création de l'association *Chanvre Avenir* dans le Sud de l'Essonne, réunissant les cultivateurs locaux pour valoriser leurs terres par une culture écoresponsable.

Transformation du chanvre produit se fait, en attente de développer sa propre activité, en Bretagne par Cavac – Biomatériaux, entreprise pionnière qui possède déjà la certification cavac-biofib'

Nota : Association construire en chanvre (CenC) édite un document technique à l'adresse de la filière bâtiment afin d'unifier les données concernant les nouveaux produits.

Gâtichanvre s'agrandi en 10 ans jusqu'à 900 Ha et produira bientôt sur son site les matériaux issue de sa culture.

Lexique :

Pour être qualifié de « chanvre industriel », et pouvoir ainsi être légalement cultivé en France, le chanvre cultivé doit être d'une variété dont la teneur en THC est inférieure ou égale à 0,2 %2. Après rouissage des tiges, la paille du chanvre cultivé, donne la fibre de chanvre (périphérie de la tige) et la chènevotte (partie centrale et moelleuse). Une fois cardée, la fibre donne la laine de chanvre.

- Le chanvrier ou la chanvrière est la personne qui travaille le chanvre, chanvrière peut aussi désigner une coopérative de producteurs de chanvre.
- La chènevière, ou « canebière » dans le sud de la France, désigne un champ de chanvre.
- Le chènevis désigne la graine de chanvre.
- La chènevotte est la partie ligneuse de la tige.
- Un ferrandier est un peigneur de chanvre.

Le chanvre industriel connaît de multiples utilisations, telles les tissus, la construction, les cosmétiques, l'isolation phonique et thermique, la fabrication d'huiles, de cordages, de litières, l'utilisation sous forme de combustibles, en papeterie, pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale, comme biocarburants, pour des usages médicamenteux, pour un usage récréatif ou comme matériaux composites en association avec des matières plastiques. La filière chanvre

trouve un regain d'intérêt avec l'augmentation du prix du pétrole et la prise de conscience environnementale. Les pays européens et les collectivités locales de ces pays tentent ainsi de favoriser à nouveau la culture du chanvre.

Produits :

Chanvre comme lin et coton sont utilisés dans la construction comme « granulats » avec l'avantage de être fibreux, léger, hygro-régulateur, sain (non-allergisant), écologique (transformation sans eau ni solvant)

Chènevotte = cellulose fibrée, obtenue par défibrage des pailles de chanvre, (calibrée et dépoussiérée avant la distribution)

Liant à ajouter : chaux (Saint-Astier), terre, plâtre (Vieujot). L'ajout de la chaux naturelle évite le développement des organismes comme bactéries, moisissures...

Distribution :

- Chènevotte calibrée
- Panneaux semi-rigides

Tradéco et *Batichanvre* sont des produits de chez Saint-Astier qui ont été validés par le label *CeC* en couple (liant/granulat) avec le chanvre

Autres fabricants : bloc chaux chanvre ISOHEMP (Belgique), chanvriblocs TRADICAL (Sud-ouest, France)...

Mise en œuvre de mortier de chanvre :

La cardeuse de chènevotte couplée avec la machine qui produit lait de chaux distribue par lance le mortier d'enduit ou isolant

Attention ! Ventiler pour évacuer humidité contenue dans enduit mais ne pas chauffer pour éviter condensation, moisissures... TEMPS LONG de séchage (plusieurs semaines)

Avantages : avec 10 cm d'épaisseur minimum

Bon résultat acoustique, durabilité (si bien séché), faible poids béton de chanvre / plancher allégé / matériaux respirant et qui collabore avec le bois, plasticité, souplesse (avec fond OSB, enduit sur canisse)

Écologique : filière locale, basse énergie grise, filière environnementale : recyclage / gestion des déchets / valorisation du territoire et du travail

2. Bilan de l'année 2016

BERNARD DUHMEM présente les résultats :

Nombre adhérents à tendance d'une légère augmentation

Yvelines 2015 : 95, 2016 : 114 (national 8500)

Bilan financier 2015 : 2492€ - 2016 : 2794€

Dépenses 2691 € dont : adhésion à CAUE'78, Yvelines environnement, librairie, visites

Recettes 2993 € dont adhésions et dons (218 €), ventes de livres, participations aux formations et aux visites

Solde + 302€

La comparaison des délégations ne semble pas pertinente car chaque délégation doit sa progression non seulement au dynamisme des adhérents mais aussi aux paramètres spécifiques du territoire : ruralité, densité et structure d'aménagement, politiques sociales et culturelles présentes ou manquantes....

Activités passées :

16/01/16 - Rencontre des adhérents de la Délégation 78

16/03/16 - Formation « l'humidité dans le bâti ancien »

21/05/16 - AG Maison Paysannes de France à Vienne

prochaine AG 20/05/17 à Beauvais puis à Bordeaux en 2018

18/06/16 - Formation « enduits à la chaux, enduit à pierre vue »

18/09/16 - visite du village Bazainville

08/10/16- visite de la Fabrique de terre cuite à Saint Samson-la-Poterie et du prieuré Saint Arnoult de la famille Alglave

06/11/16 - Forum éco-habitat à la Bergerie nationale à Rambouillet

3. Projets 2017

Sujets de conférence

Charpentes/colombage. Leurs pathologies/désordres et remèdes.

Formations

Application chaux/chanvre (avec Gâtichanvre)

Sorties

Parc Naturel Régional du Gâtinais et visite pédagogique du site *Gâtichanvre* et d'un chantier en cours.

4. Création de l'association Maisons Paysannes des Yvelines au sein des

**maisons
paysannes
de france**

Pour pallier les difficultés budgétaires de l'Association nationale, les délégations doivent se transformer en associations locales/départementales. Elles resteront néanmoins subalternes de MP de France de fait des statuts identiques.

Avantages :

Chaque association pourra tenter d'obtenir des subventions locales

L'action sera plus reconnaissable sur son territoire d'action - Marquage de l'ancrage territorial

Partage des responsabilités

Représentation en siégeant dans des commissions à collège associatif telle la CRPS...

Association reconnue d'utilité publique (au niveau national)

Statuts

Approbation des statuts, vote : 'POUR' à l'unanimité

I But

II Ressources

III Administration et fonctionnement

IV Modification des statuts

V Dissolution de l'association ou retrait de la qualité de la délégation de MPF

Candidats

Luc César - Neauphle le Vieux

Guillaume Lacote - Lisses (Essonne)

Florence Collard - Guyancourt

Gilbert Lavalard - Montigny-le-Bretonneux

Catherine Duhem - Plaisir

Nathalie Mouries Martin - Richebourg

Bernard Duhem - Plaisir

Katherine Dusautoy - Conflans Ste Honorine

Catherine GONNEAU - Louvecienne

Michel Gautier - Pontchartrain

Vote : 'POUR' à l'unanimité

Election du bureau

Nécessité d'élection président, secrétaire, trésorier pour déclaration de l'association à la Préfecture :

Président : Bernard Duhem

Secrétaire : Katherine Dusautoy

Trésorier : Guillaume Lacote

Gestion des adhérents (en relation avec MPF pour les cotisations et la défiscalisation des adhésions/dons)

Rédaction newsletter (à venir)

Réunion du CA : le soir (préférable au samedi)

L'adresse de l'Association

Maisons Paysannes des Yvelines

La Ferme du Buisson

78370 Plaisir

Echanges

Galette et boisson à bulles ont agrémente les échanges entre adhérents et invités. Une année d'action et conviviale s'annonce.